



Communiqué de presse

Onisep : les syndicats refusent de siéger au CTE du 23 avril 2019

La FSU a décidé, comme l'ensemble des organisations syndicales de l'Onisep, de boycotter le comité technique d'établissement prévu le mardi 23 avril au matin.

La raison de ce refus ? L'inscription subite, à l'ordre du jour, d'un projet de décret contenant "la convention-type de mise à disposition de parties de services des délégations régionales de l'Onisep" prévue par l'article 18 de la loi "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel " du 5.09.2018

Cette convention-type est un texte important, puisqu'elle va permettre d'enclencher le démantèlement de l'Onisep, auquel la FSU s'oppose depuis un an.

Pourtant, le projet proposé au CTE présente une série d'incohérences qui témoignent d'une grande impréparation.

- Son fondement juridique est mal défini.

La convention évoque la mise à disposition des parties des Dronisep aux régions alors que le Ministère a annoncé, depuis le 30 novembre 2018, un tout autre scénario : les régions recevraient l'équivalent financier de 150 emplois, sans obligation pour elles de reprendre les personnels des délégations régionales. Dès lors, les agents éventuellement recrutés par les régions seraient en détachement.

La FSU dénonce ces volte-face incessantes, qui se traduisent par un imbroglio juridique (la convention se référant tantôt à l'article 81 de la loi MAPTAM, tantôt à l'article 80).

- Un décret provisoire ?

Questionnée sur ce projet de décret, la Direction indique « Il est transitoire au sens où il ne sera opérationnel que jusqu'à la parution du décret définitif de transfert (..) probablement au 1er janvier 2020 ». La FSU s'interroge sur la validité d'un décret "transitoire" et sur la nécessité de le voter dans la précipitation.

- Il ne s'appuie sur aucun élément chiffré

La convention fait état de tableaux recensant les emplois et les quotités de travail correspondant aux missions qui seront transférées aux régions, ainsi que le nombre d'agents concernés. Ces tableaux sont, pour l'instant, vides. Et les élus ne sont pas informés de la répartition des ETP par région, alors que ces éléments chiffrés auront de lourdes conséquences pour le devenir des personnels.

Comment la FSU pourrait-elle voter un tel texte ? Ce serait signer un chèque en blanc à une tutelle qui n'a proposé aucune concertation en amont aux organisations syndicales. Jusqu'ici, l'opacité est de mise sur l'avenir des personnels des Dronisep, qu'il s'agisse de ceux qui feront partie des 150 ETP transférés, ou des 95 ETP qui resteront au sein de l'Office.

Au CSFPT, où il a été présenté le 17 avril, le projet de décret a d'ailleurs recueilli un vote défavorable, et a été unanimement rejeté par les organisations syndicales.

En réalité, c'est en effet un véritable plan social qui s'annonce. Un extrême désarroi s'est emparé des équipes, qui ont écrit au Ministre et à leur Directeur. « Notre désillusion est totale » précise l'une d'elle, qui évoque « tout le mépris de l'institution pour son personnel ». Sans aucune réponse à ce jour.-

Aussi, la FSU demande

une réunion du groupe de travail promis par le DGRH et l'instauration **d'un véritable dialogue social un réel plan d'accompagnement**, précis, personnalisé, de la DGRH pour les agents des Dronisep
une **réflexion structurée sur les missions de l'Onisep**, qui semble aujourd'hui fortement menacé.

Un avenir très incertain pour l'établissement

Privé de ces 150 postes, comment l'Onisep pourra-t-il encore proposer

- des **guides distribués gratuitement** dans tous les établissements scolaires à **chaque palier d'orientation** : "**Après la 3^e**", "**Après la seconde**", "**Entrer dans le sup après le bac**" qui comportent une partie nationale et une partie régionale
- le **site Onisep.fr** alimenté en partie par les Dronisep
- un espace « Parents » sur le site web et divers documents proposés aux familles sur les réformes (Parcoursup,..)
- des **vidéos** sur les formations publiées sur Onisep TV et les **publications sur le handicap** réalisées pour la plupart par les délégations régionales

Enfin, la loi menace **l'égalité d'accès à l'information pour l'orientation sur le territoire** : les Régions auront tendance à valoriser **les formations et les métiers locaux**, correspondant aux besoins économiques du moment.

Contact : Florence VILLIERS fvilliers@onisep.fr 06.30.94.95.57



Pour nous suivre : [@lonisepjytiens](https://www.facebook.com/lonisepjytiens)
